



# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

LIBOURNE, SALLE DES CHARRUAUDS,  
27 juin 2023

COMPTE RENDU

## Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne Atlantique

- 21 membres présents ou représentés
- Le quorum est atteint

## Ordre du jour :

### Points décisionnels / Points informatifs

- Introduction et adoption du compte-rendu de la précédente réunion de la CLE
- Renouvellement du Bureau de la CLE
- Présentation du document de travail de la stratégie
- Stratégie de communication
- Prochaines échéances
- Questions diverses

### **Etaients présents ou représentés (21 membres) :**

#### Collège des collectivités (6 membres présents) :

**M. DELTEIL Pascal**, Conseiller départemental de la Dordogne

**M. DOBELS Stéphane**, Conseiller départemental de la Dordogne

**M. GALAND Jean**, Président de la CLE, Conseiller départemental de la Gironde

**M. FOURCOUD Serge**, Maire de Bonneville et St Avit de Fumadières

**M. JONQUIERE Olivier**, Adjoint au maire de Branne

**M. REDON David**, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Libournais

#### Collège de l'Etat

#### (4 membres présents ou représentés) :

**M. BOIZON Maxime**, Représentant de la Préfecture de Dordogne

**Mme. PERROT Lisa**, Représentant la DDTM de la Gironde

**M. DURAND Côme**, Représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

**M. DEHILLERIN Edouard**, Représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

#### Collège des usagers

#### (5 membres présents) :

**M. CAZENAVE Olivier**, ASA des palus d'Arveyres-Génisac

**M. FRETILLERE Eric**, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne

**M. THOMAS ARCHAMBEAU David**, Electricité De France Hydro Centre

**M. GAROT Jean-Marc**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

**M. DESMAREDT Guillaume**, UNICEM Nouvelle Aquitaine

### **Pouvoirs (6 mandats) :**

#### Collège des collectivités (5 mandats) :

**M. DELRIEUX Benjamin**, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine donne mandat à M. GALAND Jean

**M. GOUYOU BEAUCHAMPS Etienne**, Maire de Pontours donne mandat à M. DELTEIL Pascal

**M. LANSADE Jean-Thierry**, Maire de Montcaret donne mandat à M. DOBELS Stéphane

**M. LETURGIE Marc**, Communauté d'Agglomération Bergeracoise donne mandat à M. FOURCOUD Serge

**M. MERCIER LACHAPELLE Bernard**, Syndicat Mixte Eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER-E2M) donne mandat à M. JONQUIERE Olivier

#### Collège des collectivités

#### (1 mandat) :

**M. SOURBE Eric**, Organisme unique donne mandat à M. FRETILLERE Eric

#### Assistaient également à la réunion :

**M. Stéphane WAGNER**, département de la Dordogne

**M. Arnaud DENOUEIX**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

**Mme. Rachel BAGUET**, Agence de l'Eau Adour-Garonne

**Mme. Françoise CHAUSAT**, ASA d'Arveyres-Génisac

**Mme DELRIEU Céline**, DDT de la Dordogne

**Mme. Christine GUERIN**, EPIDOR

**Mme. Sylvie HURISSE**, EPIDOR

**M. Roland THIELEKE**, EPIDOR

**M. Frédéric MOINOT**, EPIDOR

#### Etaients excusés à la réunion :

**M. Jacques BREILLAT**, Maire de Castillon-la-Bataille

**Mme. Annick CARROT**, Maire de Bayac

**M. Jean-Philippe PENAUD**, Maire de Savignac-de-Duras

**M. Frédéric DELMARES**, représentant élu d'EPIDOR

**Mme. Simone SALVARELLI**, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine

**M. George BARBEROLLE**, Association de protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne



# Introduction et adoption du compte-rendu de la précédente réunion de CLE

---

**M. Jean GALAND**, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, ouvre la séance aux environs de 10h00 en remerciant les membres de la CLE, et autres participants, d'être présents. Il expose l'ordre du jour en mettant l'accent sur le point 2 – renouvellement des membres du Bureau – et le point 3 – présentation du document de travail de la stratégie.

Le Président, après avoir eu confirmation du bon envoi du compte-rendu aux membres de la CLE, demande aux participants si des observations sont à faire valoir. **Aucune observation n'étant formulée**, M. GALAND stipule l'adoption dudit compte-rendu.

Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 17 mars 2022, portant sur l'adoption de l'état des lieux du SAGE Dordogne Atlantique par les membres de la CLE, est adopté à l'unanimité.



# Renouvellement des membres du Bureau de la CLE

**M. Jean GALAND** indique que par suite de l'arrêté préfectoral de modification de la composition de la CLE, en date du 2 novembre 2022 ainsi qu'à l'élection du nouveau Président, en sa personne, le 17 mars 2022, il convient de procéder au renouvellement des membres du Bureau.

A cet effet, il invite dans un premier temps à la désignation de deux Vice-Présidents parmi le collège des collectivités. Il appelle à l'expression d'éventuelles candidatures parmi l'assistance ; il complète en faisant savoir que M. Benjamin DELRIEUX, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine et M. Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental de la Dordogne, se sont portés candidats auprès de lui. **M. Stéphane DOBBELS** confirme sa volonté d'assister le Président de la CLE au sein de la commission, et exprime sur son intérêt et son engagement (notamment via divers mandats) pour les thématiques de l'eau. Aucun autre membre élu ne se portant candidat, le Président procède à l'élection à mains levées des Vice-Présidents. **M. Benjamin DELRIEUX et M. Stéphane DOBBELS sont élus Vice-Présidents de la CLE, à l'unanimité par les membres présents ou représentés du collège des élus.**

La procédure de renouvellement des membres élus de la CLE est complétée par la désignation de 4 nouveaux membres. M. Pascal DELTEIL, Conseiller départemental de la Dordogne, M. David REDON, Vice-président de la CALI, M. Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières ainsi que M. Frédéric DELMARES (représenté), Conseiller départemental de la Dordogne se portent candidats. Le Président de la CLE fait procéder au vote à mains levées parmi les représentants élus de la CLE. **M. Pascal DELTEIL, M. David REDON, M. Serge FOURCAUD et M. Frédéric DELMARES sont élus à l'unanimité par les membres présents ou représentés du collège des élus.**

M. Jean GALAND invite les membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations à se concerter pour élire parmi eux 4 représentants au sein du Bureau. Après entente préalable, l'ensemble des membres présents ou représentés désignent pour les représenter au sein du Bureau de la CLE :

- **Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne** ou son représentant
- **Monsieur le Président de la Fédération de pêche de la Dordogne** ou son représentant

- **Monsieur le Président d'Electricité de France** ou son représentant
- **Monsieur le Président de l'UNICEM** ou son représentant.

Pour sa part, la Préfecture coordonnatrice de la procédure d'élaboration du SAGE désigne comme représentants de l'Etat au sein du Bureau de la CLE :

- **Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne** ou son représentant
- **Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** ou son représentant
- **Monsieur le Directeur de l'Office Français de la Biodiversité** ou son représentant.

M. Jean GALAND se félicite du renouvellement des membres du Bureau de la CLE et les remercie de leur implication à venir dans le travail d'élaboration du SAGE Dordogne Atlantique.

M. Benjamin DELRIEUX et M. Stéphane DOBBELS sont élus au poste de Vice-présidents de la CLE à l'unanimité des membres présents ou représentés du collège des élus.

Le Bureau, constitué de 14 membres, comprend :

- 7 membres titulaires du collège des élus : le Président, les 2 Vice-Présidents, M. DELTEIL, M. REDON, M. FOURCAUD, M. DELMARES
- 4 membres titulaires du collège des usagers : EDF, la fédération de pêche de Dordogne, l'UNICEM, la Chambre d'agriculture de Dordogne
- 3 membres titulaires du collège de l'Etat : la Préfecture de la Dordogne, l'AEAG, l'OFB



# Présentation du document de travail de la stratégie du SAGE

Le Président donne la parole à Mme. Christine GUERIN pour aborder le point 3 de l'ordre du jour inhérent à la présentation du document de travail de la stratégie du SAGE.

En préalable, **Mme. Christine GUERIN** rappelle que le document objet de la présentation, joint à l'invitation des membres de la CLE, est un document de travail. Elle précise le cadre de construction, collective et itérative, de ce dernier :

- Les **éléments de cadrage général** : considération du changement climatique, documents cadres (SDAGE Adour-Garonne, ...)
- La **trajectoire du territoire** actuel et à venir (rapport de tendance « sans SAGE »)
- Les différentes **rencontres et débats tenus avec la CLE et son groupe technique** ; un accent tout particulier est mis sur les ateliers « *projet SAGE* » organisés spécifiquement pour la co-construction de la stratégie du SAGE (fin 2022-début 2023).

Le document est structuré autour de 4 chapitres regroupant chacun d'eux les 10 enjeux du SAGE. Les orientations et sous-orientations associées à ces derniers sont exposées et explicitées aux membres de la CLE (Tableau 1). Au-delà des formulations d'axes et de sous-axes stratégiques issues des échanges et des demandes de la CLE lors des ateliers « projet SAGE », il est également présenté le niveau de « priorité » de chacun des sous-axes stratégiques tel que proposé par les différents groupes de travail ; chaque note a été obtenue par moyenne des notes obtenues par table. Le principe de notation a été compris de manière diverse par les acteurs, et de fait n'est donné qu'à titre indicatif ; certains lui ont octroyé une valeur de « priorisation » quand d'autres ont apprécié l'intérêt ou la portée de la sous-orientation vis-à-vis de l'enjeu (« ce sous-axe stratégique permet-il de répondre à ce qui est en jeu, à ce que l'on ne veut pas perdre, voire à ce que l'on veut (re)gagner » ?).

## Concernant le chapitre 1 :

Les représentants de l'ASA d'Arveyres-Génissac évoquent le changement climatique qui n'est pas un sujet développé, à part entière, dans le document de travail de la stratégie. Ils demandent si des études existent en la matière sur le bassin Dordogne Atlantique.

Mme. Christine GUERIN répond qu'un rapport dédié au changement climatique, à son expression de l'échelle régionale à locale ainsi qu'aux effets escomptés, a été produit à l'attention des membres de la CLE ; ses résultats ont été repris dans le rapport de tendance « sans SAGE ». Elle évoque également l'étude prospective Dordogne 2050 ainsi qu'Explore 70 et indique que la question du dérèglement climatique est incluse dans l'ensemble du document de stratégie (vision prospective).

**M. David THOMAS ARCHAMBEAU**, représentant d'EDF, indique que le changement climatique devrait apparaître plus clairement.

**Mme. Céline DELRIEUX** confirme que c'est une problématique importante et qu'il est utile d'être précis sur ses effets. Mme. Christine GUERIN rappelle que ceux-ci sont détaillés dans le rapport de changement climatique précédemment mentionné et téléchargeable sur le site Web du SAGE. Aux mentions d'adaptation et de résilience du territoire (versus « actif », c'est-à-dire « moyens de lutter contre » et versus « passif », soit « situation subie ») par le collège de l'Etat (DDT24, AEAG), EDF et M. Jean GALAND, Mme. Christine GUERIN et **M. Maxime BOIZON** concluent sur l'importance de rappeler en introduction du rapport de stratégie, ce qu'est et ce qu'implique le changement climatique sur le bassin Dordogne Atlantique.

**M. Frédéric MOINOT** (EPIDOR) attire l'attention sur le fait que le titre du chapitre 1 met clairement en lumière le changement climatique. **M. Stéphane DOBELS** propose une modification de formulation afin de mieux faire ressortir ce thème : « *Changement climatique : aménagement et adaptation* » en place de « *Aménagement et adaptation du territoire : occupation des sols, ressources en eau, ruissellement et changement climatique* ». Cette modification est acceptée par l'assemblée sans objection.

## Concernant le chapitre 2 :

M. David THOMAS ARCHAMBEAU demande que la priorité donnée à la sous-orientation « *Améliorer la connaissance des facteurs limitants des écophases des grands migrants amphihalins et agir pour leur réduction* » à l'issue des ateliers « *projet SAGE* » soit augmentée (priorité 1) considérant les dénombre-

ments alarmants de poissons aux barrages de Tuilières et Mauzac. La compréhension des autres causes d'altération des stocks devrait être une priorité. Sur ce point, M. Jean GALAND propose que soit réalisée un point scientifique permettant de qualifier et de caractériser objectivement les facteurs d'influence sur le cycle de vie des grands migrateurs amphihalins. La prédation par le silure et la pêche professionnelle (filets, captures en bordure littoral) sont notamment évoquées par l'assemblée. **M. Roland THIELKE**, directeur d'EPIDOR, structure porteuse du SAGE, rappelle que la question des migrateurs amphihalins rassemble un grand nombre d'acteurs (via le PLAGEPOMI : MIGADO, Etat, ...) et de connaissances disponibles. Elle fait intervenir de nombreux facteurs, dont des facteurs exogènes au bassin (dans l'estuaire, au niveau de la marge océanique notamment) qui ne sont pas maîtrisables par le SAGE. La connaissance est et reste un enjeu majeur. Les migrateurs, pour leur part, sont des indicateurs des modes de développement du territoire ; leur nombre fluctue d'une année à l'autre ; les difficultés qu'ils rencontrent doivent être un signe d'alarme de notre trajectoire de développement durable. Sur le sujet spécifique du silure, il rappelle son importante colonisation et les actions de gestion qui sont menées. M. Jean GALAND souligne, par ailleurs, l'état relictuel de la pêche professionnelle en Dordogne.

**M. Olivier CAZENAVE**, représentant de l'ASA d'Arveyres-Génissac, s'interroge sur le potentiel d'accueil des cours d'eau affluents de la Dordogne pour les poissons migrateurs. Sur le point, **M. Edouard DEHILLERIN**, représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, indique que le document de stratégie met l'accent sur les barrages du Bergeracois et donc sur la continuité écologique du tiers amont du bassin ; il regrette que la continuité écologique sur les affluents, notamment sur le tiers aval où le bouchon vaseux constitue un obstacle pour la migration, ne soit pas considérée. Mme. Christine GUERIN indique que le potentiel d'accueil des affluents de la Dordogne a bien été considéré lors des ateliers « projet SAGE ». Le consensus issu des débats a été de ne pas faire de cette question une sous-orientation stratégique à part, mais de l'intégrer dans la sous-orientation « *Améliorer la continuité sédimentaire et garantir des milieux de vie et de reproduction de qualité (habitats)* ». Il est ressorti par ailleurs des échanges l'importance et l'intérêt (notamment pour les structures Gémapiennes) de sélectionner les cours d'eau affluents pour lesquels des actions en matière de continuité écologique sont prioritaires ; nombre de cours d'eau affluents connaissent dès aujourd'hui des situations d'assecs

ou de mise en péril l'été, voire début d'automne ce qui ajoute aux questionnements quant aux actions à mener : travaux d'hydromorphologie et de reconquête des zones humides ou travaux de restauration de la continuité écologique en premier lieu ? M. Stéphane DOBBELS s'interroge sur l'abondement des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les cours d'eau jugés prioritaires pour l'enjeu de continuité écologique. **M. David REDON**, représentant de la CALI, rappelle que les cours d'eau affluents de la Dordogne relève de la propriété privée (à contrario de la Dordogne) et qu'à ce titre, les modalités d'intervention sur les obstacles à la continuité écologique, les moulins en premier lieu, sont complexes. L'Etat via son pouvoir de police est garant du respect des lois en vigueur sur ce sujet ; l'état de fait montre combien les avancées en la matière restent insatisfaisants. Quel place, quel rôle et quel pouvoir supplémentaire et effectif le SAGE pourrait avoir sur l'ensemble des cours d'eau affectés d'obstacles à la libre circulation des poissons et au transit sédimentaire ? (« comment franchir la 2<sup>ème</sup> marche alors que la 1<sup>ère</sup> ne l'est pas ? », « comment accélérer le mouvement ? »). L'Agence de l'Eau indique que les cours d'eau affluents de la Dordogne ont un linéaire total 10 fois plus important que celui de l'axe Dordogne (section du périmètre SAGE) et qu'à ce titre, ils ne peuvent être omis. Mme. Christine GUERIN confirme ses chiffres tout en interrogeant le réel pouvoir d'attrait des cours d'eau affluents dont l'essentiel sont à sec (partiellement ou totalement) durant la période d'étiage.

#### Concernant le chapitre 3 :

M. Jean GALAND mentionne les digues de basse Dordogne et la question de leur devenir au regard du décret Dignes. A cet effet, il appelle à trouver une échelle opportune d'action face aux inondations fluvio-maritimes que l'aval du bassin Dordogne Atlantique connaîtra de manière accrue sous l'effet du dérèglement climatique.

**M. Jean-Marc GAROT**, représentant de la Fédération de pêche de la Dordogne demande que la mention « professionnelle » soit ajoutée autant que de besoin dans l'énoncé des différents axes stratégiques.

#### Concernant le chapitre 4 :

Aucune remarque spécifique n'est faite par l'assemblée ; les enjeux et leur traitement au travers des différentes orientations et sous-orientations ne suscitent aucune objection et/ou complément.

<b>Chapitre 1 : Aménagement et adaptation du territoire : occupation des sols, ressources en eau, ruissellement et changement climatique</b>	
Ruissellement : résilience du territoire	<i>Intégrer la problématique de ruissellement au plus tôt dans le processus d'aménagement et d'urbanisation du territoire</i>
Nappe alluviale de la Dordogne	<i>Faire de la nappe alluviale de la Dordogne un atout pour l'avenir du territoire</i>
Aménagement du territoire et structuration	<i>Réussir l'intégration de l'eau, des milieux aquatiques et des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire de la Dordogne Atlantique*</i>

<b>Chapitre 2 : La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats et du bouchon vaseux</b>	
Continuité écologique et milieux naturels sur la Dordogne	<i>Contribuer à la réussite de l'impérative conservation des grands migrateurs amphihalins</i>
Bouchon vaseux	<i>Prendre en compte le bouchon vaseux dans la dynamique de développement des territoires de l'Inter-SAGE « Garonne-Dordogne-Estuaire »</i>

<b>Chapitre 3 : Economie et transition : viticulture, activités industrielles, agriculture, pêche et loisirs</b>	
Viticulture (usages identitaires)	<i>Accompagner la filière viti-vinicole dans la mise en œuvre de procédures favorables à un modèle d'exploitation durable de la vigne</i>
Travailler durablement (usages identitaires & maintien d'un tissu industriel durable)	<i>Se donner les moyens du développement d'une économie durable et compatible avec les défis écologiques et climatiques</i>

<b>Chapitre 4 : Trois territoires liés : vallée Dordogne, bassins versants affluents et palus</b>	
Domanialité, environnement, culture et patrimoine : la vitrine du territoire	<i>Rendre l'occupation, l'usage des sols et la gestion hydraulique des palus compatibles avec le changement climatique et la nécessaire protection-conservation de leur richesse patrimoniale</i>
Les affluents (et BV)	<i>Faire des bassins versants affluents, un atout dans l'adaptation-anticipation aux effets du changement climatique</i>
Les palus	<i>S'approprier l'espace rivière (Dordogne, canal de Lalinde, confluences) au service du « bien vivre », en révélant les identités paysagères et dans le respect des exigences écologiques</i>

Tableau 1 : Structuration du document de travail de la stratégie du SAGE. Enjeu et orientation stratégique générale associée

\* Nouvelle formulation proposée et actée par les membres de la CLE, en remplacement de la formulation proposée dans le rapport écrit de stratégie (document de travail) joint à l'invitation à la séance de CLE du 27 juin 2023.

Mme. Christine GUERIN finalise sa présentation en rappelant que ce document, écrit de manière collective et itérative, est un document de travail ; les axes stratégiques – orientations et sous-orientations – sont le fruit des échanges et des recherches de consensus. Elle indique également qu'aucun avis des membres de la CLE sur le document transmis n'a été émis à ce jour.

**M. Maxime BOIZON**, représentant de la Préfecture coordonnatrice du SAGE, remercie pour la présentation ainsi que pour le document transmis riche de matière. Il expose quelques remarques préalablement discutées avec les membres du collège de l'Etat :

- Il est demandé d'avoir un retour des différents ateliers « projet SAGE » (en plus des résultats présentés en annexe 1 du document de travail de la stratégie).

- Le document de stratégie est riche de matière mais il paraît nécessaire d'aller plus loin, notamment dans l'opérationnalité. A cet effet, il est demandé que soient travaillés les objectifs qui vont finalement préfigurer les priorités ainsi que le PAGD et le règlement du SAGE.
- Il est demandé que le changement climatique, ainsi que le lien avec les documents antérieurs à la stratégie, soient rappelés (éléments graphiques, ... ; « un document qui doit faire comprendre le pourquoi des choix faits »).

**M. Côme DURAND**, représentant de la DREAL, rappelle que l'évaluation environnementale du SAGE appréciera « le pourquoi de cette disposition ou de cette règle », ce qui rend utile la démonstration des choix faits par la CLE (« on fait ça parce que »).



M. Edouard DEHILLERIN, souligne l'intérêt de faciliter la lecture du document par les élus du bassin et de faire le lien avec le SDAGE (gouvernance, etc.). Il propose que la stratégie annonce le PAGD et le règlement via l'écriture, dans ce même document, des objectifs auxquels répondre.

Pour répondre aux remarques générales de l'Etat M. Roland THIELEKE propose l'organisation d'une nouvelle séance de travail avec le groupe technique du SAGE.

M. Jean GALAND acte que ce qui est discuté relève de la forme et non du fond. Il rappelle que le document présenté est le fruit des échanges et débats qui ont animés les ateliers « projet SAGE » auxquels la CLE était conviée. Mme. Christine GUERIN évoque la première relecture du document de stratégie par le prestataire en charge de l'évaluation environnementale du SAGE ; des échanges complémentaires pourront

avoir lieu afin de voir quelles évolutions dans la présentation du document de stratégie pourraient apporter un plus, y compris dans une logique de pédagogie.

**M. Serge FOURCAUD**, Maire de la commune de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières et ancien Président du SAGE, reconnaît la pertinence des échanges mais souhaite que soit respecté ce qui a été dit lors des ateliers où était appelée l'expression de tous. Il souhaite que des modulations sur la forme puissent être apportées mais que le fond et l'esprit de la construction du SAGE retenu depuis l'engagement de son élaboration soient respectés : « *un SAGE qui doit être celui de la population et du territoire* ».

#### Le document de travail de la stratégie du SAGE :

- A donné lieu, en séance, à modifications des certaines formulations (titre chapitre 1 et énoncé de certaines orientations et sous-orientations) ;
- Présente une matière riche (le fond) mais une forme qui demande à être améliorée (sémantique). Des réunions entre la structure porteuse du SAGE et le groupe technique seront organisées à cet effet ;
- Doit aller plus loin, à savoir qu'il doit exposer les objectifs afin de préfigurer les priorités d'actions, le PAGD et le règlement
- Doit faire le lien avec le diagnostic du SAGE, le rapport de tendance « sans SAGE » (notamment l'intégration du changement climatique dans ce rapport).





# Stratégie de communication

Dans la continuité des débats relatifs au document de stratégie, **M. Jean GALAND** fait part de sa volonté d'engager une démarche de communication autour du SAGE et à destination des élus du bassin Dordogne Atlantique. Il indique que les élus ne sont pas toujours au courant de l'existence et de ce qu'est une Commission Locale de l'Eau (CLE), ni plus du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il lui semble essentiel d'informer, de débattre et d'échanger sur le sujet.

A cet effet, il propose :

- La **tenue de 2 réunions avec les élus** (EPCI, structures Gémapiennes, pôle assainissement, voire eau potable), à répartir géographiquement sur le bassin afin de favoriser la participation du plus grand nombre. Des rencontres à organiser notamment pour expliquer le but et les moyens du SAGE Dordogne Atlantique.
- Une **communication sur les poissons migrateurs amphihalins**. A cet effet, il propose de faire un état de l'art quant aux populations de migrateurs et aux facteurs d'influence sur leur cycle de vie (à l'échelle du bassin de la Dordogne, voire du continuum Garonne-Dordogne-Estuaire).

M. Edouard DEHILLERIN confirme son intérêt pour les réunions proposées avec les élus. Mme. Christine GUERIN indique que ces rencontres permettront également d'intéresser les élus au SAGE et de recueillir leur parole pour abondement de la stratégie si nécessaire.

M. Serge FOURCAUD, fait mention au courrier adressé dans cet esprit à l'attention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne quelques mois auparavant. Mme. Christine GUERIN évoque le projet de séminaire *migrateurs*, rassemblant divers experts scientifiques et organisé pour la CLE du SAGE Dordogne Atlantique. Elle ajoute que faute de participants, le séminaire initialement prévu en octobre 2022 a dû être annulé ; à défaut une **synthèse coécrite** par MIGADO, l'OFB, ECO-GEA, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'INRAE EABX, l'UMR EPOC et EPIDOR (Figure 1) a été distribué aux membres de la CLE à l'occasion de l'atelier « projet SAGE » sur l'enjeu de continuité écologique et de milieux naturels sur l'axe Dordogne.

M. Roland THIELEKE ajoute que la tenue de ce séminaire est un préalable à une étude scientifique. Il propose qu'il soit reprogrammé en 2023.

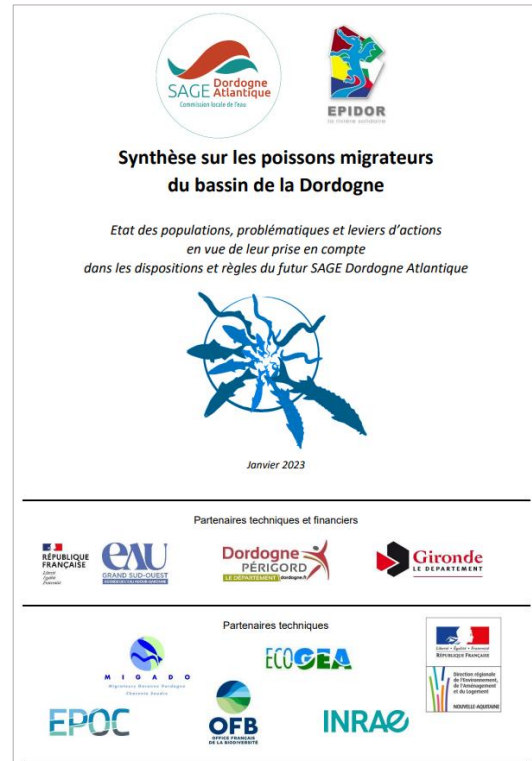


Figure 1 : Page de garde de la synthèse sur les poissons migrateurs du bassin de la Dordogne (janvier 2023)

M. Jean GALAND souligne la pertinence de cette proposition et appelle à l'organisation d'une réunion de Bureau à la rentrée (scolaire) pour échanger et arrêter l'échéancier de travail en matière de communication.

**Le Bureau de la CLE du SAGE se réunira en septembre 2023 afin de définir la stratégie de communication à mettre en œuvre autour du SAGE (étape stratégique) et des poissons migrateurs.**



## Prochaines échéances

---

**M. Christine GUERIN** présente un échéancier de travail jusqu'à la fin de l'année 2023. Compte tenu des échanges de la séance, cet échéancier est à revoir s'agissant d'inclure des phases de travail complémentaires avec le groupe technique du SAGE et une réunion de Bureau de la CLE pour définir la stratégie de communication.

Les prochaines étapes de travail comprendront :

- Des réunions du groupe technique et de la structure porteuse du SAGE pour confortement du document de stratégie (sémantique et travail sur la forme) ;
- Une séance de Bureau de la CLE en septembre 2023 pour arrêter la stratégie de communication autour du SAGE et des poissons migrateurs.



## Questions diverses

---

L'assemblée est appelée à exprimer ses éventuelles questions ; aucune demande n'est formulée.

M. Jean GALAND indique qu'il reste encore beaucoup de travail à fournir et appelle à ce que chacun reste mobilisé et impliqué. Il complète en indiquant que les prochaines étapes seront destinées au retravail de la stratégie, non sur le fond, mais sur la forme. La séance de CLE est clôturée à 12h00 avec les remerciements de M. Jean GALAND pour la participation de chacun.

